

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 14 juin 2024
Réf : 24102 OBJET : CREATION DE 4 EMPLOIS NON PERMANENTS D'AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIRIE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean - Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie - Laure - Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent Absents ou excusés : M. ROSSET André Procuration : M. ROSSET André à MUFFAT Michel

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Compte tenu des contraintes de l'organisation de la saison touristique estivale, de la fréquentation de l'aire de baignade et plus généralement des espaces de loisir, de la nécessité d'assurer la surveillance de la circulation et du stationnement autour du lac, jusqu'au abords du village des Lindarets, de veiller à l'organisation du marché du samedi matin,

Considérant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité,

Il y a lieu de créer un 4 emplois non permanents d'agent de surveillance de la voirie publique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité durant la période du 17 Juin au 15 Septembre 2024 ;

Ainsi, Monsieur le maire propose de créer, à compter du 17 Juin 2024, un emploi non permanent sur le grade de adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter 4 agents contractuels pour une durée de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE

- DE CREER 4 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions de agents de surveillance de la voirie publique afin de faire face à l'accroissement saisonnier d'activité durant la saison estivale.

La durée hebdomadaire de travail sera de 35/ 35ème pour une période de 3 mois du 17 juin 2024 au 15 septembre 2024.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 441 indice majoré 3693, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012 du budget principal exercice 2024.

Fait à Montriond le 20 juin 2024

La secrétaire de séance
SIBIL Christine

Sibil

Le Maire
Jean-Claude DENNÉ

